

PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

HABITATS, FAUNE ET FLORE



PROJET DE CREATION DE PARKING SUR LA COMMUNE DE MONTPELLIER
(34)



CBE S.A.S.

Cabinet Barbanson Environnement

Zone Industrielle Portes Domitienne

720 Route Départementale 613

34740 VENDARGUES

Tel : 04.99.63.01.84 / Fax : 04.99.23.06.15
cbe@barbanson-environnement.fr

**Date d'élaboration du document :
13 mars 2026**

Sommaire

I.	Introduction	1
I.1.	Contexte de l'étude	1
I.2.	Présentation du projet et/ou de la zone d'étude	1
II.	Méthodes utilisées pour l'étude	4
II.1.	Recueil bibliographique	4
II.2.	Inventaire de terrain	4
II.2.1.	<i>Analyse des habitats naturels et aperçu de l'intérêt floristique local</i>	<i>4</i>
II.2.2.	<i>Aperçu de l'intérêt faunistique local</i>	<i>4</i>
II.2.3.	<i>Liste des intervenants de terrain</i>	<i>5</i>
II.3.	Analyse des enjeux écologiques	5
III.	Intérêt écologique de la zone d'étude	6
III.1.	Contexte écologique local	6
III.2.	Analyse écologique de la zone d'étude	14
III.3.	Sensibilités écologiques et préconisations	24
IV.	Conclusion	27
V.	Références bibliographiques	28
VI.	Annexes	29

Inventaires de terrain et/ou rédaction	Relecture
Solène GOURY Chargée d'études - ornithologue Titulaire du Master 2 « Ethologie et écologie », Université Jean Monnet (Saint-Etienne)	Isabelle BARBANSON Directrice générale de CBE SAS Titulaire d'un DESS « Informatiques Appliquées aux sciences expérimentales », Université Paul Sabatier TOULOUSE
Isaure MARFOURE Chargée d'études – chiroptérologue, herpétologue Titulaire du Master 2 "Biodiversité Ecologie Evolution", Université Paul Sabatier (Toulouse)	Chloé DA COSTA Cheffe de projet junior et botaniste Alternante avec le Master 2 « Gestion de la Biodiversité », Université de Montpellier
Valentin ORANGE Chargé d'études - botaniste Titulaire du Bachelor « Gestion et Valorisation Naturaliste », EGPN Montpellier	
Chloé DA COSTA Cheffe de projet junior et botaniste Alternante avec le Master 2 « Gestion de la Biodiversité », Université de Montpellier	
	Sous la responsabilité de :
	Bruno BARBANSON Président de CBE SAS

I. Introduction

I.1. Contexte de l'étude

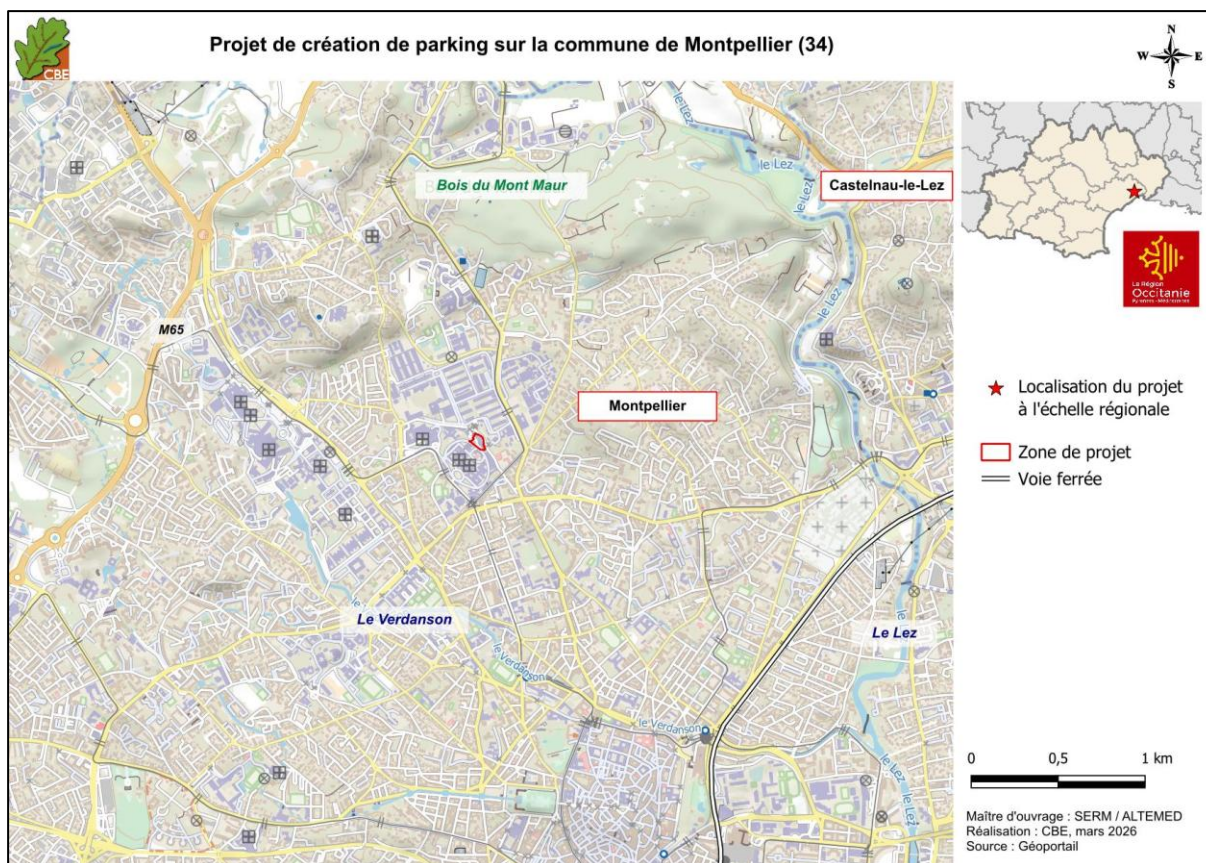
Dans le but d'établir un dossier de cas par cas, CBE SAS a été mandaté pour réaliser une expertise écologique. L'objectif est de mettre en avant les principaux enjeux écologiques présents sur la zone du projet et sur les milieux naturels alentour.

Cette étude a lieu en amont du projet afin d'identifier d'éventuelles contraintes écologiques pouvant le remettre en cause. Elle s'apparente à un pré-cadrage qui doit aider à la définition du projet afin d'en assurer la faisabilité.

Cette étude se base principalement sur un travail bibliographique appuyé par des prospections de terrain.

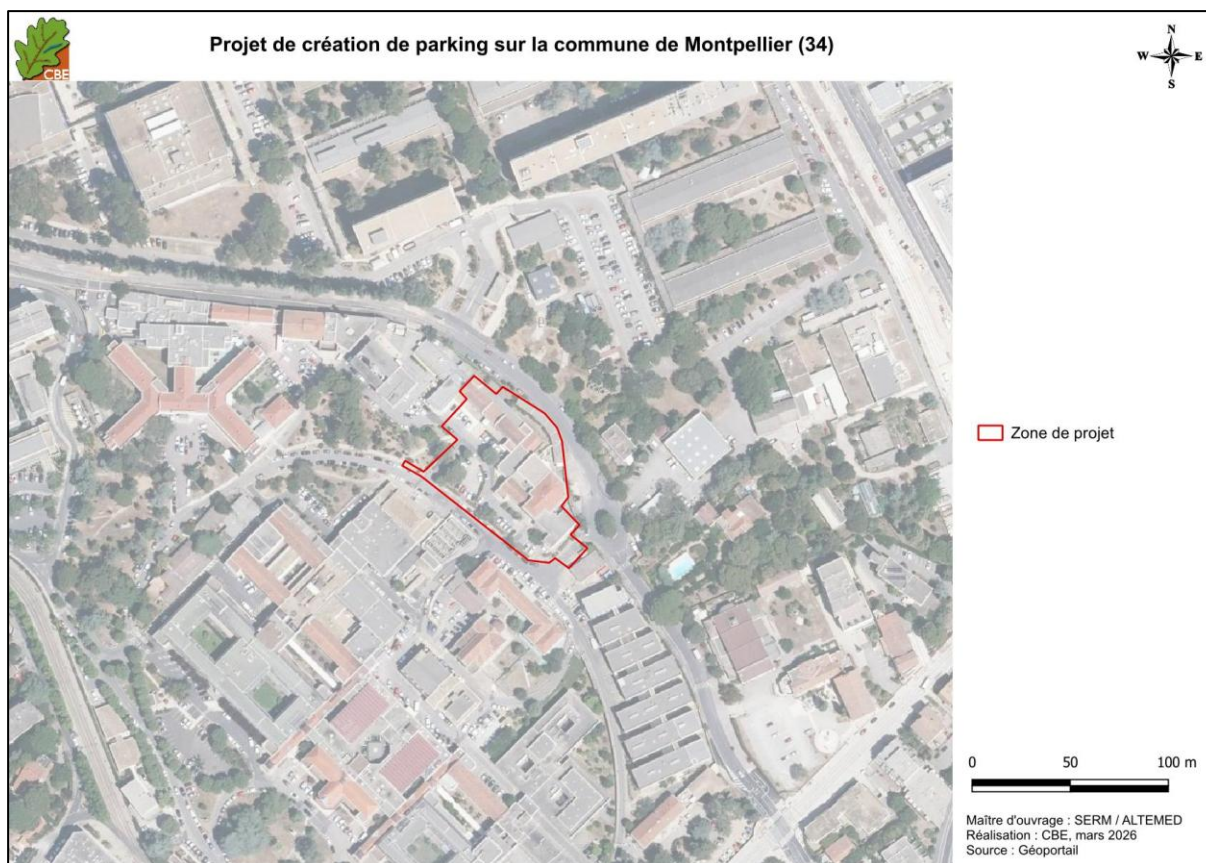
I.2. Présentation du projet et/ou de la zone d'étude

Le projet concerne la création d'un parking pour le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, dans le département de l'Hérault (34), en région Occitanie. Il est plus précisément localisé au nord-est, au sein de l'urbanisation montpelliéraine, à deux kilomètres à l'ouest du cours d'eau du Lez et un kilomètre au nord du cours d'eau le Verdanson. Le secteur est inclus au sein de l'unité paysagère « les garrigues » (source : Atlas Paysager de l'Occitanie établi par la DREAL Occitanie). À l'échelle locale, la zone de projet s'intègre dans un tissu fortement urbanisé, à l'image de ses abords immédiats. Aucun milieu humide (cours d'eau, étang, lac, etc.) ni parc arboré d'envergure n'est présent à proximité directe. Les seuls éléments naturels identifiés localement correspondent à des alignements et îlots arborés intégrés au paysage urbain de la ville de Montpellier. La carte suivante localise le projet dans le contexte géographique local.



Carte 1 : localisation du projet dans le contexte géographique local

La carte suivante localise plus finement les milieux concernés par la zone de projet. Ce dernier représente ainsi une surface totale de 7 560 m² environ. Les milieux concernés correspondent essentiellement à des milieux anthropisés.



Carte 2 : localisation du projet à échelle rapprochée

Ainsi, la zone d'étude prise en compte lors des inventaires de terrain correspond à l'emprise même du projet, ainsi qu'aux milieux limitrophes, sur un recul de quelques mètres environ au regard des milieux présents en bordure et afin d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement écologique local.

II. Méthodes utilisées pour l'étude

Note : le département de l'Hérault fait aujourd'hui partie de la région Occitanie. Cependant, l'essentiel des correspondances écologiques (listes rouges, atlas des paysages, zonages écologiques...) a été défini à l'échelle de l'ex-région Languedoc-Roussillon. L'ex-région Languedoc-Roussillon et la région Occitanie peuvent ainsi être tout autant évoquées lorsque sont indiquées « la région » ou des informations situées au niveau « régional » dans la suite du document.

II.1. Recueil bibliographique

La base de cette étude consiste en une synthèse des données écologiques connues localement. Il s'agit de recueillir les différentes données naturalistes connues sur la zone d'étude et, à plus large échelle, sur une zone écologiquement cohérente (par exemple une entité paysagère locale), voire à l'échelle communale ou intercommunale selon la configuration paysagère du secteur.

Pour cela, différents ouvrages, articles et sites internet ont été consultés et divers organismes et spécialistes ont été contactés. Plus particulièrement, les sites internet GBIF—*Global Biodiversity Information Facility* (=Système mondial d'information sur la biodiversité) (<https://www.gbif.org/fr/>) et celui de Biodiv'Occitanie (<https://biodiv-occitanie.fr/>) ont été consultés.

Les ouvrages et articles consultés sont référencés en fin de document.

II.2. Inventaire de terrain

Afin de compléter les données recueillies dans la phase précédente, deux prospections de terrain ont été réalisées. Leur objectif a été d'avoir un premier aperçu des espèces présentes et attendues sur la zone d'étude, afin d'estimer les potentialités d'accueil de cette dernière et les premiers enjeux écologiques attendus. La méthodologie mise en œuvre est rapidement décrite ci-dessous.

II.2.1. Analyse des habitats naturels et aperçu de l'intérêt floristique local

Une prospection a été effectuée le 5 mars 2026. L'objectif a été de pouvoir réaliser une cartographie des habitats et de rechercher les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes sur la zone d'étude.

Dans un premier temps, l'analyse des photographies aériennes a permis de définir des entités homogènes sur la zone d'étude. Des inventaires floristiques ont été réalisés dans les différentes entités présentes. Les espèces rares, menacées ou présentant un statut juridique de protection ont été recherchées sur le terrain, ainsi que dans la bibliographie. Les habitats ont également été identifiés et caractérisés en recoupant les observations de terrain et l'observation de photographies aériennes. Ainsi, chaque habitat peut être affilié à un code EUNIS (Louvel *et al.*, 2013) et ce pour une précision d'au moins deux décimales, lorsque la nomenclature EUNIS le permet. L'analyse par photo-interprétation et les observations de terrain permettent la réalisation d'une cartographie des habitats sous SIG (logiciel QGIS) à une échelle de 1 : 500^{ème}.

II.2.2. Aperçu de l'intérêt faunistique local

Une prospection a été effectuée le 3 mars 2026. Son objectif a été d'identifier les espèces patrimoniales de la faune présentes sur la zone d'étude, d'identifier les habitats d'intérêt pour ces

espèces, et d'identifier la manière dont elles peuvent utiliser ce secteur (alimentation, reproduction, transit).

Le secteur a été parcouru à pied, à pas lent, à la recherche de tout contact visuel, auditif ou au travers de traces et indices d'espèces faunistiques (plume d'oiseaux, mue de reptiles, empreinte/épreinte de mammifères...). Les éventuelles pierres, souches ou autres supports ont été soulevés à la recherche d'individus cachés (amphibiens, reptiles, arthropodes). Les prospections ont été réalisées par temps calme, sans vent.

II.2.3. Liste des intervenants de terrain

Le tableau suivant présente les différents experts ayant participé aux inventaires de terrain pour cette étude. La dernière colonne précise si les inventaires ont été réalisés dans de bonnes conditions de détection, ou non, des espèces suivant les conditions météorologiques notamment (cela n'est pas détaillé pour les habitats et la flore dont les inventaires ne dépendent pas des conditions météorologiques).

Tableau 1 : experts de terrain sur l'étude

Intervenants	Groupe ciblé	Dates et durée des prospections	Conditions d'observations
Valentin Orange Chloé Da Costa	Habitats, flore	5 mars 2026 : 45 min	Conditions favorables
Isaure Marfoure Solène Goury	Faune	3 mars 2026 : 2h	Conditions favorables : nuageux, 14 °C, pas de pluie, vent faible

II.3. Analyse des enjeux écologiques

A partir des données bibliographiques recueillies et en ayant eu un premier aperçu du secteur concerné par le projet, l'objectif est maintenant d'évaluer l'intérêt écologique de la zone d'étude afin de comprendre les éventuelles sensibilités qu'il y aurait vis-à-vis du projet.

Pour cela, les enjeux sont estimés et hiérarchisés d'après (i) le caractère patrimonial¹ des espèces et habitats présents sur zone, (ii) leur utilisation de la zone (pour les espèces) et (iii) leur état de conservation et leur typicité. Les enjeux écologiques sont hiérarchisés sur une échelle de valeur allant de nulle à exceptionnelle, et selon le code couleur illustré ci-dessous :

Enjeu écologique :



¹ une espèce/un habitat est dit patrimonial s'il dispose d'un statut de conservation défavorable (à l'échelle régionale et/ou nationale, européenne, voire mondiale) et/ou a un statut de protection (aux différentes échelles géographiques).

III. Intérêt écologique de la zone d'étude

III.1. Contexte écologique local

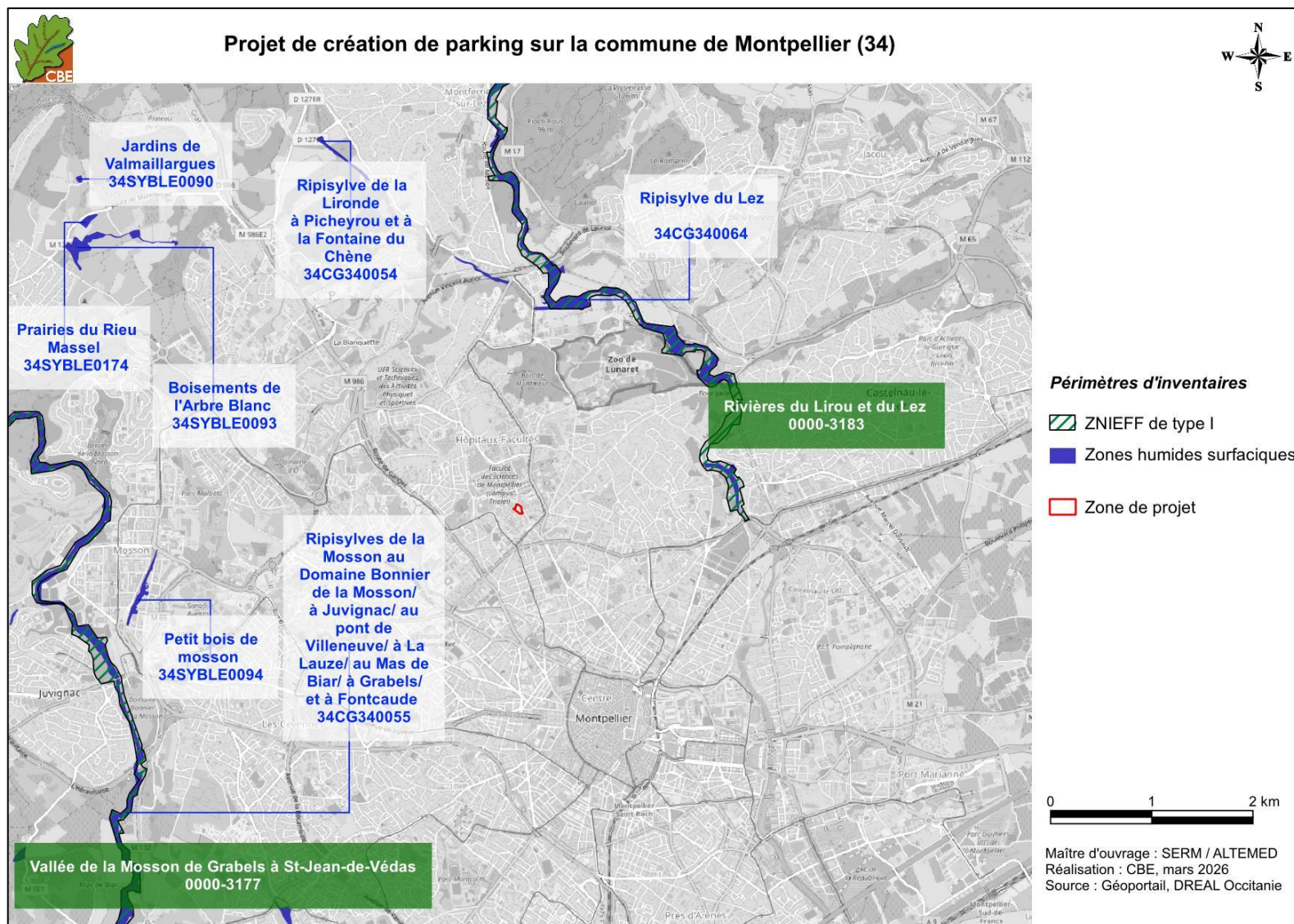
Différents types de zonages écologiques mettent en avant les milieux naturels d'intérêt sur le territoire français (cf. liste ci-après). A l'échelle régionale, le site internet de la DREAL-Occitanie met à disposition l'ensemble des zonages concernés. Ils sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : zonages écologiques prédéfinis à l'échelle nationale

Zonage	Types
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	Zones d'inventaire
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)*	
Inventaires des zones humides	
Zones remarquables signalées dans la charte d'un Parc Naturel Régional,	
Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.	
Parc National (PN)	Protection réglementaire
Réserve Naturelle Nationale (RNN)	
Réserve Naturelle Régionale (RNR)	
Réserve Naturelle Corse (RNC)	
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	
Site inscrit*	
Site classé*	
Réserve de chasse et de faune sauvage	
Réserve biologique (domaniale, forestière)	
Natura 2000 – directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »	Gestion concertée ou contractuelle
Opérations Grands Sites	
Parc Naturel Régional (PNR)	
Zone humide sous convention Ramsar	Engagements internationaux
Réserve de Biosphère	
Zonages issus des Plans Nationaux d'Actions (PNA)	Autres zonages d'intérêt écologique
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	
Mesures compensatoires écologiques validées	

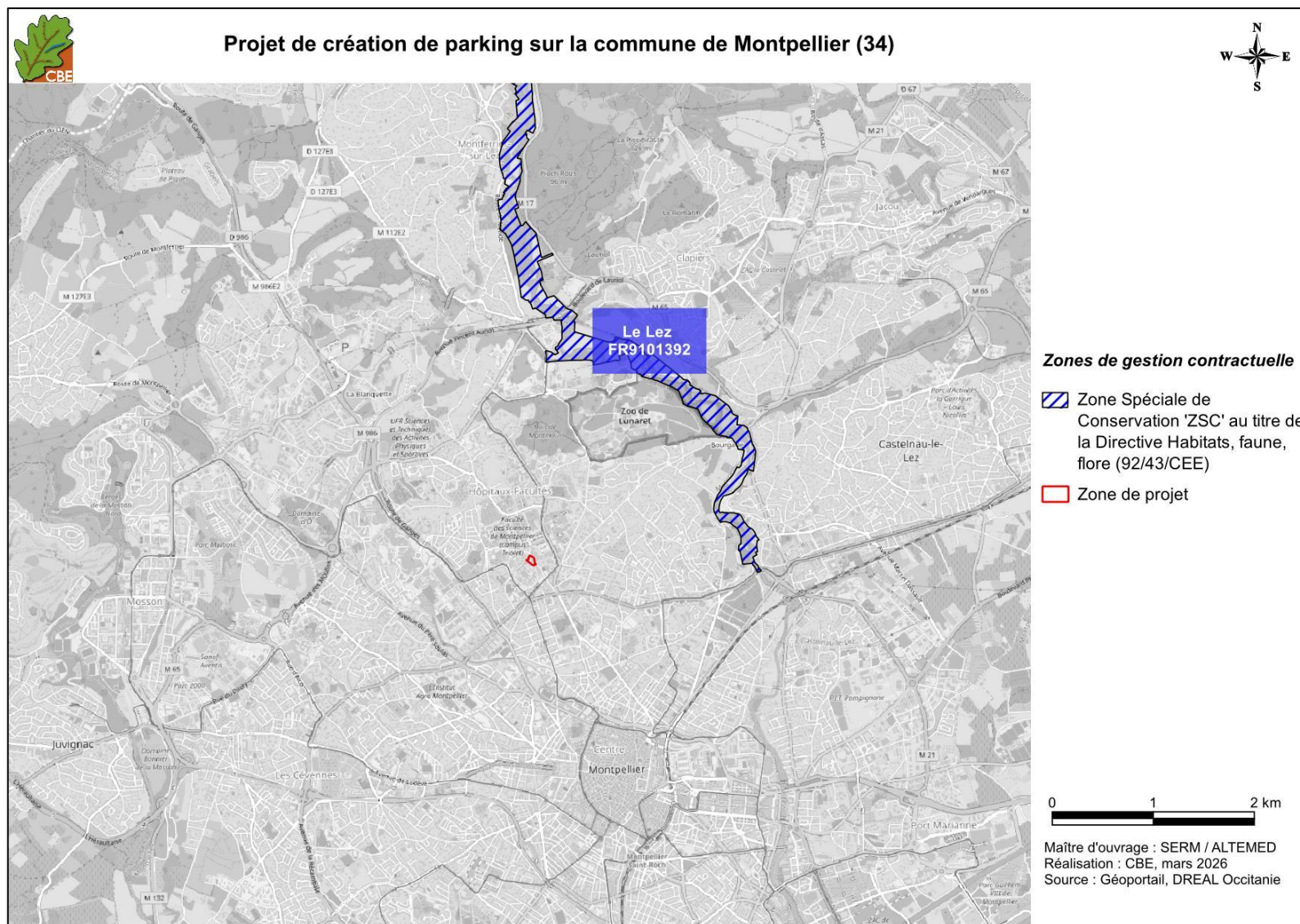
*ces types de zonages peuvent soit être considérés comme anciens (ZICO, largement utilisées pour la définition des sites Natura 2000 spécifiques aux oiseaux), soit apportent peu de données écologiques et/ou déjà prises en compte sur d'autres zonages (sites inscrits et sites classés). Ils ne seront pas développés ci-après.

Ainsi, la consultation du site internet de la DREAL a permis d'identifier plusieurs zonages d'intérêt écologique sur ou à proximité de la zone de projet : deux ZNIEFF, sept zones humides, un site du réseau Natura 2000, trois PNA, et des éléments de la trame verte et bleue du SRCE et du SCoT. Ils sont localisés sur les cartes proposées dans les pages suivantes, et brièvement décrits dans le tableau qui les suit.

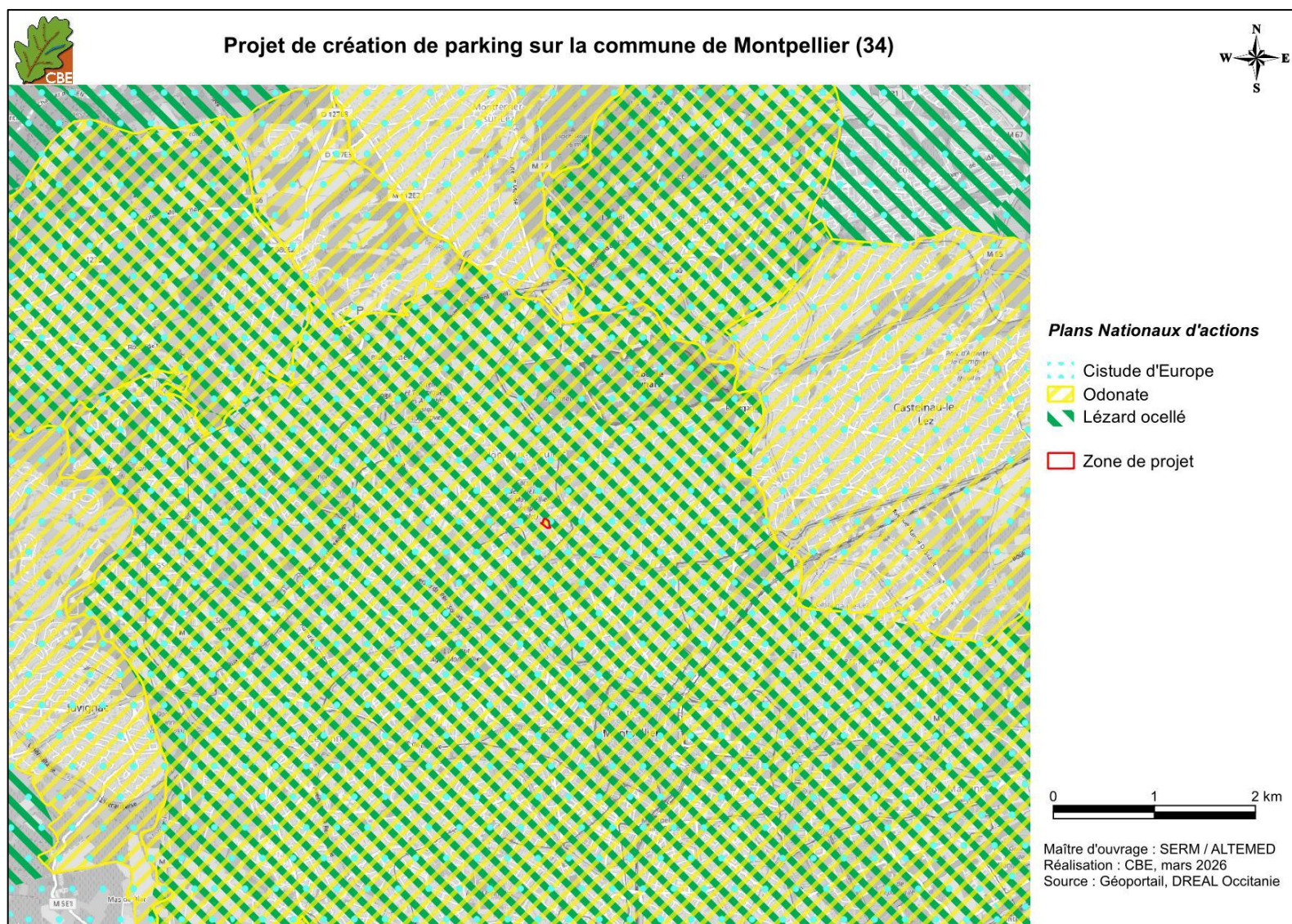


Carte 3 : périmètres d'inventaires identifiés à proximité du projet

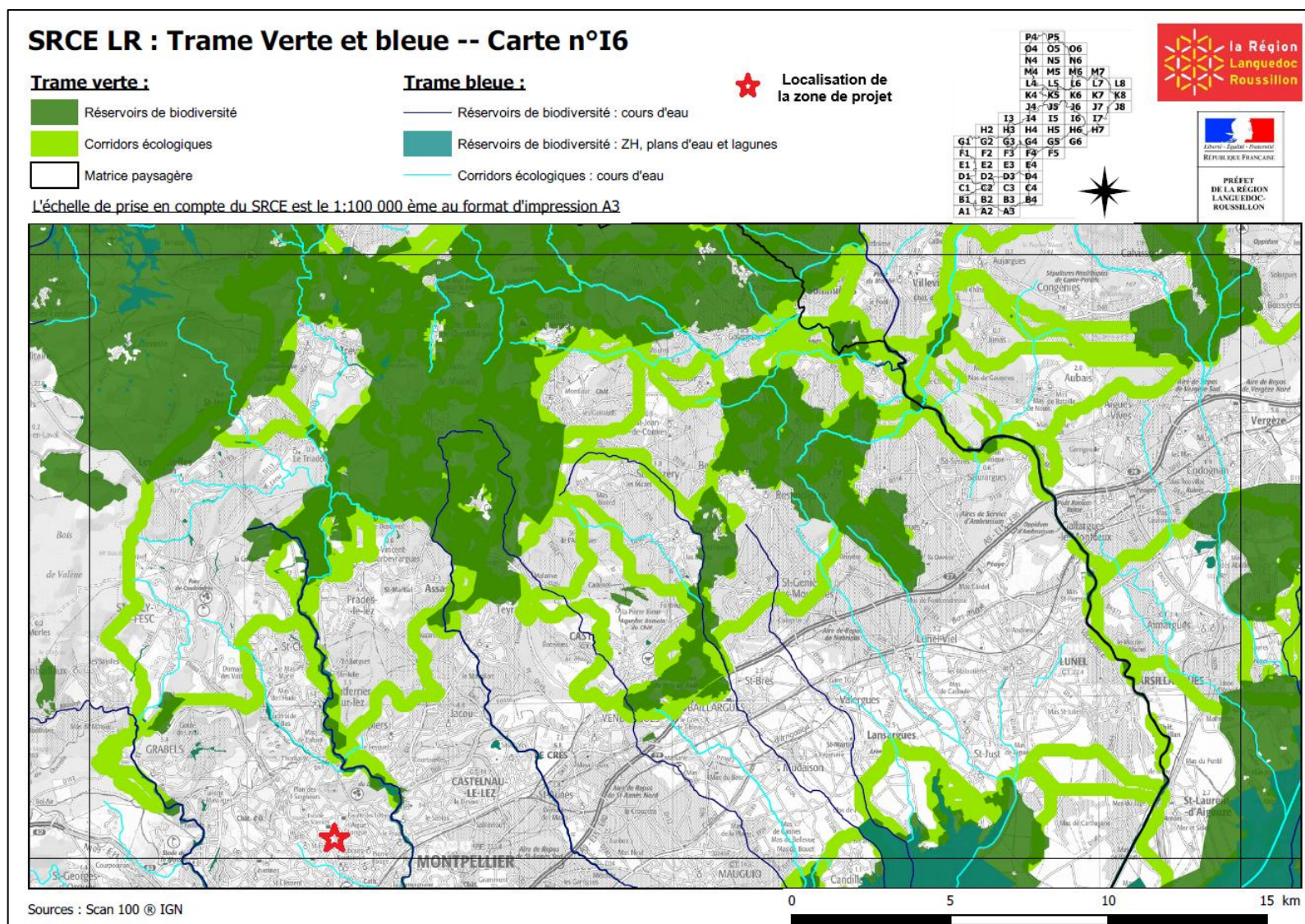
Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)



Carte 4 : périmètres de gestion contractuelle identifiés à proximité du projet

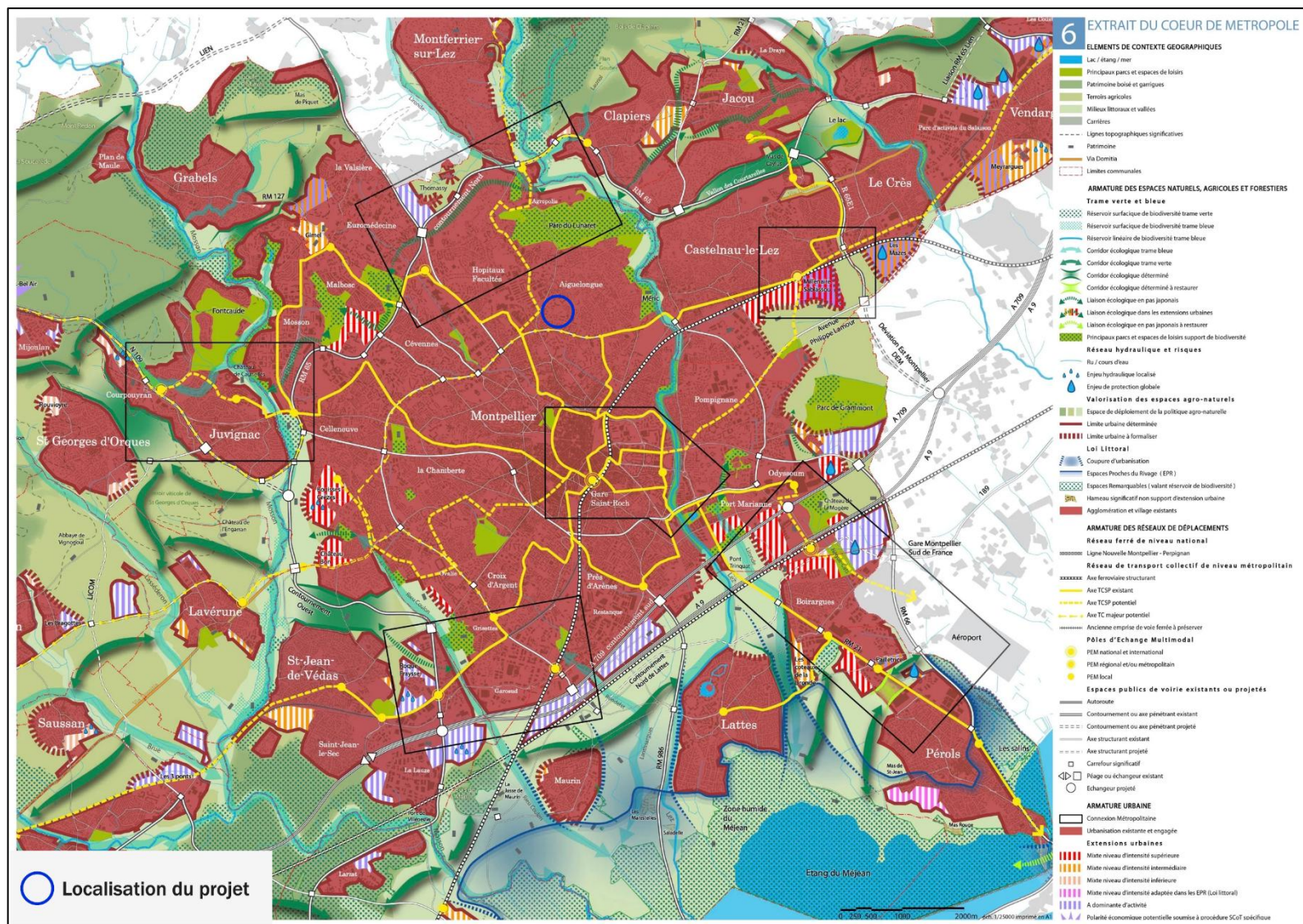


Carte 5 : zonages de PNA identifiés à proximité du projet



Carte 6 : éléments de la trame verte et bleue définis dans le SRCE du Languedoc-Roussillon identifiés à proximité du projet

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)



Carte 7 : éléments de la trame verte et bleue du SCOT de Montpellier Méditerranée Métropole identifiés à proximité du projet

Tableau 3 : description des zonages présents sur ou à proximité du projet (classés par type de zonage puis par distance au projet)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Zones d'inventaire					
Rivières du Lirou et du Lez	ZNIEFF de type I	0000-3183	Ces deux rivières qui communiquent entre elles hébergent des espèces patrimoniales typiques des milieux aquatiques et des milieux attenants (ripisylve, prairies...). Cet ensemble couvre une surface de 127 ha.	1,8 km à l'est de la zone de projet	Flore : Nivéole d'été, Tulipe précoce, Egilope à grosses arrêtes, Anémone couronnée, Nénuphar jaune, Jonc des chaisiers, Vallisnérie en spirale Faune : insectes (Diane, Agrion de Mercure, Gomphe semblable, Gomphe à crochets, Sympétrum méridional, Cordulie à corps fin), reptiles (Cistude d'Europe, Psammodrome d'Edwards)
Vallée de la Mosson de Grabels à St-Jean-de-Védas	ZNIEFF de type I	0000-3177	Cette ZNIEFF de 114 ha est désignée pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques qu'elle héberge. La ZNIEFF de la Mosson est un corridor écologique qui témoigne d'une richesse essentiellement faunistique.	4 km à l'ouest de la zone de projet	Flore : Vulpin bulbeux, Tulipe sauvage Faune : mammifères (Loutre d'Europe), insectes (Gomphe à cercoïdes fourchus), oiseaux (Rollier d'Europe)
Ripisylve du Lez	Zones humides surfaciques	34CG340064	Zone humide correspondant au linéaire de la ripisylve du lez.	1,8 km à l'est de la zone de projet	-
Ripisylves de la Mosson au Domaine Bonnier de la Mosson/ à Juvignac/ au pont de Villeneuve/ à La Lauze/ au Mas de Biar/ à Grabels/ et à Fontcaude	Zones humides surfaciques	34CG340055	Ensemble de forêts alluviales et de formations riveraines bordant la Mosson.	4 km à l'ouest de la zone de projet	

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Jardins de Valmaillargues	Zones humides surfaciques	34SYBLE0090	Espaces paysagers en fond de vallée intégrant des zones fraîches et humides favorables à une flore liée aux sols hydromorphes.	5,3 km au nord-ouest de la zone de projet	
Boisements de l'Arbre Blanc	Zones humides surfaciques	34SYBLE0093	Boisements riverains mêlant essences hygrophiles et méditerranéennes, participant à la continuité écologique des corridors humides locaux.	4,2 km au nord-ouest de la zone de projet	
Prairies du Rieu Massel	Zones humides surfaciques	34SYBLE0174	Prairies humides inondables associées au cours d'eau du Rieu Massel.	5 km au nord-ouest de la zone de projet	
Ripisylve de la Lironde à Picheyrou et à la Fontaine du Chêne	Zones humides surfaciques	34CG340054	Formation boisée riveraine structurée le long de la Lironde, assurant la stabilisation des berges.	2,2 km au nord de la zone de projet	
Petit bois de mosson	Zones humides surfaciques	34SYBLE0094	Petit massif boisé en contexte alluvial, combinant zones fraîches et sous-bois humides.	3,5 km à l'ouest de la zone de projet	
Périmètres de protection réglementaire					
Espaces boisés classés	EBC	-	De nombreux espaces boisés classés sont présents à proximité de la zone de projet. Ces espaces s'inscrivent au sein de l'urbanisation montpellieraine.	la plus proche étant directement adjacente à la zone de projet	-
Périmètres de gestion concertée (ou protection par voie contractuelle)					

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Le Lez	ZSC	FR9101392	Ce site de 144 ha concerne le cours amont du fleuve Lez. Il a été désigné pour les habitats et les espèces typiques des cours d'eau méditerranéens qu'il abrite.	1,8 km à l'est de la zone de projet	Habitats : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion, Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique...
					Flore : aucune espèce d'intérêt communautaire mentionnée à l'annexe II
					Faune : reptiles (Cistude d'Europe), poissons (Chabot du Lez, Lamproie de Planer, Barbeau méridional, Toxostome, Blageon), insectes (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin)
Autres zonages : Plans Nationaux d'Actions					
Lézard ocellé	PNA	R_TIMLEP_TU_354; 358; 362; 375; 378; 417; 475; 477; 507	Zonage à l'échelle des communes de Calpiers, Combaillaux, Le Crès, Grabels, Jacou, Montpellier, Saint-Gely-du-Fesc, Saint-Gorges-d'Orques et Teyran mentionnant la présence de l'espèce. Dernière observation datant de 2018 sur la commune du Crès.	Projet inclus dans le zonage	Lézard ocellé

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Odonates	PNA	L_ODONAT_TU_045; 057; 059; 067; 069; 074; 079	Secteurs qui ont fait l'objet d'inventaires dans le cadre du plan national d'actions, zonage concernant 7 communes riveraines (Saint-Clément-de-Rivière, Montpellier, Montferrier-sur-Lez, Juvignac, Grabels, Clapiers et Castelnau-le-Lez).	Projet inclus dans le zonage	Commune Saint-Clément-de-Rivière : Agrion de Mercure (dernière observation en 2010) Commune Montpellier : Agrion bleuâtre (1931), Agrion de Mercure (2010), Gomphe de Graslin (2010), Leste à grands stigmas (1963), Cordulie splendide (2012), Cordulie à corps fin (2012) Commune Montferrier-sur-Lez : Agrion de Mercure (1959), Gomphe de Graslin (2004), Cordulie splendide (2004), Cordulie à corps fin (2010) Commune de Juvignac : Agrion de Mercure (2010) Commune de Grabels : Agrion de Mercure (1959) Commune de Clapiers : Cordulie à corps fin (2011) Commune de Castelnau-le-Lez : Cordulie splendide (1960), oxucur (2012)
Cistude d'Europe	PNA	R_EMYORB_TU_029; 030; 033; 034; 035; 039	Délimitation géographique partielle (c. à. d. en l'état des connaissances actuelles) des espaces occupés par la Cistude d'Europe. Les secteurs concernés ici correspondent à "Le Lez de sa source a la Lironde", "Cotiers de la Mosson au Salaison", "La Mosson du ruisseau du Coulazou au Lez", "Le Lez de la Lironde incluse la mer Mediterranee", "Le Salaison", et "La Mosson du ruisseau de Miede Sole au ruisseau de Lassederon".	Projet inclus dans le zonage	Cistude d'Europe

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Chiroptères	PNA	-	Zonages définis à l'échelle communale avec des niveaux d'enjeux allant de modéré à très fort selon les espèces identifiées.	Projet inclus dans le zonage	Chiroptères
Papillons de jour	PNA	/	PNA défini pour la période 2018-2028 dont l'enjeu est de sauvegarder les papillons de jour à travers des mesures spécifiques visant à enrayer les causes directes de leur disparition, et notamment via les espèces jugées les plus patrimoniales	/	Faune : papillons de jour
Pollinisateurs	PNA	/	PNA défini pour la période 2021-2026 et visant la sauvegarde des insectes pollinisateurs et de leurs services de pollinisation.	/	Faune : entomofaune
Plantes messicoles	PNA	/	PNA défini pour la période 2012-2017 ayant eu pour objectif d'apporter outils de connaissance, de gestion et de communication. Un nouveau PNA est en cours de préparation.	/	Flore
Autres zonages : mesures compensatoires écologiques					
Création / Renaturation de milieux	MC	14277	Abattage platanes - Boulevard Henri IV Montpellier	1,6 km au sud de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		14276		1,6 km au sud de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Création / Renaturation de milieux		18909	Abattages platanes Parc Tastavin Montpellier	3,4 km au sud de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		18908		3,6 km au sud de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		18508	Abattage platanes - Parc Tastatvin - phase 2	1,6 km au sud de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Création / Renaturation de milieux		19002	Ligne 5 de tramway de l'Agglomération de Montpellier	2,4 km au nord de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Création / Renaturation de milieux		19003		1,9 km au nord de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Evolution des pratiques de gestion		18995		2 km au nord de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Evolution des pratiques de gestion		18994		2,4 km à l'ouest de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		18992		2,4 km au sud et au nord de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Evolution des pratiques de gestion		18993			Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		16808	Aménagement de protection contre les inondations du Rieumassel	1,4 km à l'ouest de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		18946	ZAC Mas de Caylus - Castelanau-Le-Lez	4 km à l'est de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Restauration / Réhabilitation		18944			Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		18945			Aucune espèce mentionnée
Evolution des pratiques de gestion		19262	Projet d'aménagement de la RD68 LIEN entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint Gély du Fesc	3,8 km au nord-ouest de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
		19071	Liaison Intercantonale d'évitement Nord Saint-Gély du Fesc à Grabels		Aucune espèce mentionnée
Evolution des pratiques de gestion		14365	STEP Valédeau	4,5 km à l'est de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Création / Renaturation de milieux		14363		4,5 km à l'est de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Restauration / Réhabilitation		14364		4,5 km à l'est de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Autres zonages : trame verte et bleue					

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)

Nom	Type	Code	Description	Distance au projet	Habitats et espèces concernés
Trame verte	SRCE	-	Quelques corridors sont présents au nord de la zone de projet constituant la ripisylve et les bords du Lez. Les principaux réservoirs de la trame verte sont des espaces forestiers et sont éloignés de la zone de projet (entre Saint Mathieu-de-Trévières et Guzargues)	Corridors : 3,5 km au nord de la zone de projet Réservoirs : 10 km au nord de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
Trame bleue	SRCE	-	Au plus proche de la zone de projet, un corridor de la trame bleue est situé au sud. Il s'agit du cours d'eau le Verdanson. Puis à l'est on retrouve également non loin un réservoir de biodiversité : le Lez.	Corridors : 1 km au sud de la zone de projet Réservoirs : 2 km à l'est de la zone de projet	Aucune espèce mentionnée
	SCoT	-	Le SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole démontre bien que le projet s'inscrit totalement dans un contexte fortement urbanisé. Au plus proche, on retrouve le Lez et le parc du Montmaur en terme de zones les plus naturelles.	-	-

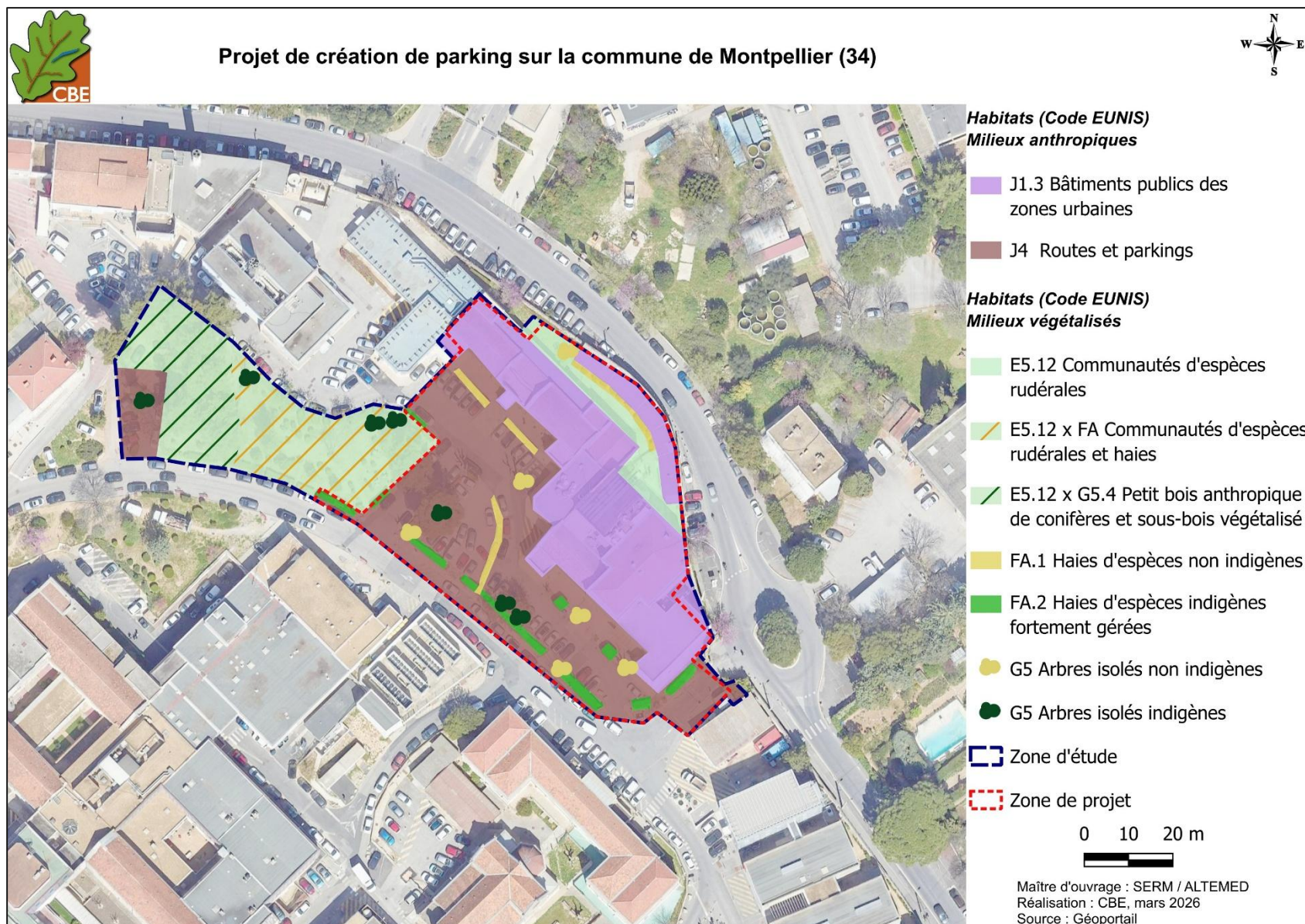
Conclusion sur l'intérêt écologique du secteur

Le projet s'inscrit au sein de milieux anthropisés de la commune de Montpellier représentant peu d'intérêt écologique, étant donné que peu de zonages sont définis localement. En effet, ce sont surtout les zonages liés à la présence du Lez à l'est, de la Mosson à l'ouest, ainsi que les zonages de PNA, notamment ceux définis aux échelles communales. Néanmoins, leur présence traduit un intérêt notable pour la biodiversité locale.

III.2. Analyse écologique de la zone d'étude

Afin d'identifier l'intérêt écologique de la zone d'étude, il est important de mieux comprendre cet 'écosystème'. Il s'agit alors de déterminer le fonctionnement inhérent à cette zone d'étude, en lien avec les milieux naturels alentour et l'intérêt en termes d'habitats naturels, de flore et de faune. C'est l'objet de ce chapitre.

La zone d'étude se caractérise par une dominance des milieux anthropiques avec des zones bâties et des zones plus arborées et arbustives, présentant essentiellement des essences ornementales. Entre ces différents milieux, une zone un peu plus ouverte et d'affinité rudérale est présente. Six habitats et deux mosaïques d'habitats au sens de la typologie EUNIS (Louvel et *al.* 2013), peuvent être définis sur la zone (cf. carte suivante).



Carte 8 : cartographie de l'occupation des sols

Dans la suite du document, l'analyse est organisée selon ces deux grands types de milieux présents au sein de la zone d'étude, milieux anthropiques et milieux végétalisés.

Les milieux anthropiques

La zone d'étude se compose majoritairement d'un parking et de bâtiments associés, ainsi que d'espaces aménagés périphériques comprenant des bandes végétalisées, des haies et quelques arbres ornementaux. Au regard de la typologie EUNIS / CORINE Biotopes (Bissardon et al., 1997), les habitats présents relèvent essentiellement de milieux anthropiques urbains, correspondant aux parkings et routes des centres urbains (EUNIS J1) et aux bâtiments publics des zones urbaines et périphériques (J1.3). Ces habitats correspondent à des espaces fortement artificialisés caractérisés par une mosaïque d'infrastructures bâties, de surfaces minérales (voiries, zones de stationnement) et de petites surfaces végétalisées aménagées ponctuellement.



Aperçu des infrastructures bâties, voiries et zones de stationnement sur site – CBE 2026

Les habitats anthropiques imperméabilisés (routes et bâtiments) ne sont pas favorables à l'accueil d'une grande diversité floristique. Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'y a été observée et aucune n'y est attendue également. Ces milieux, caractéristiques d'un cortège floristique anthropique commun, ne présentent donc pas d'enjeu particulier de conservation.

Une espèce à enjeu fort a été contactée à de multiples reprises lors de la sortie de mars, il s'agit du **Moineau friquet** *Passer montanus*. Ce moineau possède un enjeu modéré en région (DREAL Occitanie 2019) mais depuis l'actualisation de la liste rouge des oiseaux nicheurs (2023), l'espèce est maintenant considérée comme « en danger » en région occitanie d'où l'attribution d'un enjeu local fort. 6 individus ont pu être observés, vocalisant dans les arbres et sur les toitures des bâtiments. Du fait du caractère sédentaire et grégaire de l'espèce, nous pouvons estimer la présence d'une colonie d'au moins 3 couples localement. La période d'inventaire ne permet toutefois pas de statuer sur le nombre exact de couples ni sur la localisation précise des cavités utilisées pour la reproduction. Les zones les plus favorables à sa reproduction sont les bâtis avec des toitures en tuiles, qui sont particulièrement appréciées par cette espèce nichant en colonie. Son cousin le Moineau domestique *Passer domesticus*, susceptible d'utiliser les mêmes types d'habitat mais plus commun, a également été inventorié sur la zone d'étude.

Deux autres espèces liées aux bâtis, le Rougequeue noir *Phoenicurus ochrurus* et la Bergeronnette grise *Motacilla alba*, ont été observées et sont attendues dans tout type d'anfractuosités (trous dans



Moineau friquet sur site
– CBE

les murs, etc.). Un nid a par ailleurs été vu dans un trou de mur au niveau du bâtiment concerné par le projet et il pourrait s'agir d'un nid de Rougequeue noir.

Concernant les reptiles, le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* et la **Tarente de Maurétanie** *Tarentola mauritanica* pourraient utiliser les quelques fissures présentes sur les bâtiments situés au sud, ainsi que la première partie du mur au nord qui comporte plusieurs interstices favorables à leur installation. En revanche, la partie sud du mur est imperméable et ne présente pas de cavités exploitables pour ces espèces. Ces deux espèces de reptiles ont un enjeu faible à très faible sur la zone d'étude.

Concernant les chiroptères, les bâtiments étant actuellement utilisés, ils sont globalement peu propices à l'installation de chauves-souris en raison du dérangement anthropique. Toutefois, un abri situé au nord présente une petite ouverture et semble relativement à l'écart des perturbations. Il pourrait constituer un gîte potentiel pour certaines espèces anthropophiles telles que la **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus* et la **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, qui présentent un enjeu modéré, ainsi que la **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii*, associée à un enjeu faible.



Toiture en tuiles favorable au Moineau friquet – CBE 2026



Bâti favorable aux espèces protégées communes d'oiseaux et aux reptiles anthropophiles (à gauche)
et nid observé dans un trou de mur (à droite) – CBE 2026



Bâtiment comportant des petites ouvertures, favorable au gîte de chiroptères anthropophiles – CBE 2026

Les milieux végétalisés

La végétation observée sur le site est principalement d'origine anthropique, résultant de plantations réalisées dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des abords du parking et des bâtiments.

Elle se compose notamment de deux types de haies ornementales : des haies à espèces non indigènes (FA.1) dominées par le Photinia *Photinia serrulata*, et des haies à espèces indigènes fortement gérées (FA.2) dominées par la Viorne tin *Viburnum tinus*. On retrouve également quelques arbres isolés dépassant 5 m de hauteur (G5), parmi lesquels un Pin d'Alep *Pinus halepensis*, un Platane *Platanus x hispanica*, deux cyprès commun *Cupressus sempervirens* et quelques espèces exotiques envahissantes. Un petit bosquet de bambous, du genre *Phyllostachys* sp., est présent à l'entrée du secteur.



Haies ornementales dominées par *Photinia Serrulata* (à gauche) et zone de communautés d'espèces rudérales spontanées en bordure d'emprise (à droite) – CBE 2026

On retrouve également une végétation herbacée spontanée rudérale, typique des milieux urbains perturbés se développant en bordure des infrastructures, au pied des haies ou dans les interstices des aménagements. Ces communautés végétales sont généralement composées d'espèces communes et tolérantes aux perturbations liées aux activités humaines telles que le Géranium à feuilles rondes *Géranium rotundifolium*, le Mouron des oiseaux *Stellaria media* ainsi que la Capselle bourse-à-pasteur *Capsella bursa-pastoris*.

Enfin, à l'ouest de la zone de projet, deux mosaïques d'habitats complémentaires ont été identifiées. Le premier correspond à un petit bois anthropique de conifères avec sous-bois végétalisé (E5.12 x G5.4), dominé par le Pin d'Alep *Pinus halepensis*, formant un peuplement arboré dense d'origine ornementale. Le second correspond à une mosaïque de communautés d'espèces rudérales et de haies (E5.12 x FA), comparable à celle décrite précédemment.

Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été observée lors des prospections réalisées sur la zone d'étude, et aucune n'est attendue au regard du contexte urbain et de la nature des habitats en présence. Compte tenu du caractère fortement artificialisé du site, de la dominance d'habitats urbains imperméabilisés et de la présence majoritaire d'espèces plantées et gérées, les habitats et la flore présents, présentent un enjeu écologique nul à faible à l'échelle locale.

Le **Chardonneret élégant** *Carduelis carduelis*, le **Serin cini** *Serinus serinus* et le **Verdier d'Europe** *Chloris chloris* ont tous trois été contactés lors de la sortie de mars dont des individus chanteurs. Ces trois espèces patrimoniales à enjeu modéré, mais aussi d'autres espèces protégées plus communes à enjeu faible comme la Mésange charbonnière *Parus major*, le Pinson des arbres *Fringilla coelebs* ou l'Orite à longue queue *Aegithalos caudatus* sont susceptibles de nicher au niveau des quelques arbres présents sur le parking. La **Mésange huppée** *Lophophanes cristatus*, espèce patrimoniale à enjeu faible, n'a été contactée que dans les milieux arborés de l'autre côté de la route mais pourrait également être attendue en nidification. Des petites cavités ont pu être observées sur certains arbres, pouvant être utilisées par des passereaux communs, mais ne sont pas jugées favorables à des espèces cavicoles patrimoniales comme la Huppe fasciée *Upupa epops* ou le Petit-duc Scops *Otus scops* qui sont mentionnées sur la commune. La **Fauvette mélanocéphale** *Curruca melanocephala*, espèce patrimoniale mais relativement commune (enjeu faible), a également été contactée à plusieurs reprises au niveau des haies buissonnantes où elle peut être attendue en reproduction.



Concernant les reptiles, aucune couleuvre n'est attendue sur la zone d'étude en raison de la forte fréquentation du site et du caractère très anthropisé des milieux. Ces espèces seront davantage présentes dans des secteurs plus naturels, notamment au niveau du bois de Montmaur au nord. Hormis les espèces déjà mentionnées dans les milieux anthropiques, à savoir le Lézard des murailles *Podarcis muralis* et la Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*, aucun autre reptile n'est attendu sur la zone d'étude. Ces deux espèces anthropophiles pourraient également utiliser les haies arbustives présentes sur le site comme zones de déplacement, de refuge ou de chasse. Pour les amphibiens, l'absence de point d'eau à proximité immédiate rend le secteur pas favorable à leur présence.

Les arbres présents sont globalement peu favorables à l'installation de gîtes pour des chiroptères arboricoles, à l'exception d'un Platane qui présente une cavité sur l'une de ses branches. Cette cavité pourrait être favorable à la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri* ainsi qu'à la **Pipistrelle pygmée** *Pipistrellus pygmaeus*. Bien que la **Noctule commune** *Nyctalus noctula* apprécie également les platanes en milieu urbain, cette espèce occupe généralement des cavités situées entre 10 et une vingtaine de mètres de hauteur, sur des fûts présentant un diamètre supérieur à 50 cm. Le platane ne répond pas à ces critères et la cavité se situe à environ 2,5 mètres de hauteur et apparaît donc peu favorable pour cette espèce qui a enjeu régional fort. Ainsi, ces trois espèces présentent un enjeu modéré sur la zone d'étude. En ce qui concerne les zones de chasse, les milieux végétalisés présents sur le site sont fortement anthropisés. Seules des espèces ubiquistes pourraient éventuellement les utiliser pour la chasse, notamment la **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus* et la **Pipistrelle de Kuhl** *Pipistrellus kuhlii*.

Enfin, les haies arbustives présentes sur le site peuvent constituer un corridor de déplacement potentiel pour le **Hérisson d'Europe** *Erinaceus europaeus*.

Pré-diagnostic écologique « Habitats, Faune et Flore »
Projet de création de parking, sur la commune de Montpellier (34)



Arbres favorables aux fringillidés patrimoniaux – CBE 2026

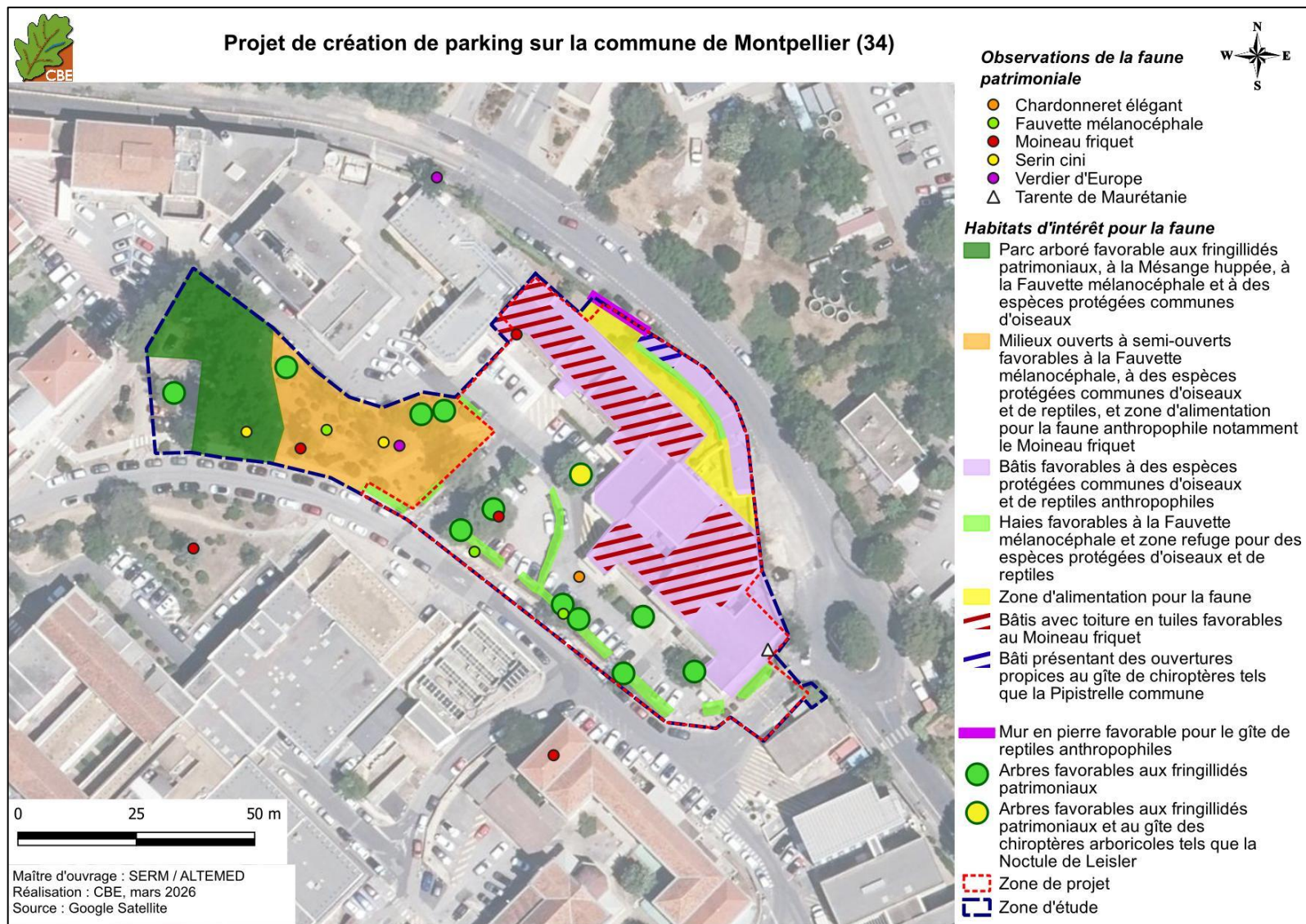


Haies buissonnantes favorables à la Fauvette mélanocéphale et aux reptiles anthropophiles – CBE 2026



Platane présentant une cavité favorable à des espèces de chiroptères arboricoles – CBE 2026

La carte proposée en page suivante localise les observations réalisées sur site et les habitats d'intérêt pour la faune patrimoniale (pour rappel, aucune espèce de flore patrimoniale n'est attendue au niveau de la zone d'étude). La carte qui suit présente la synthèse des enjeux identifiés sur site.



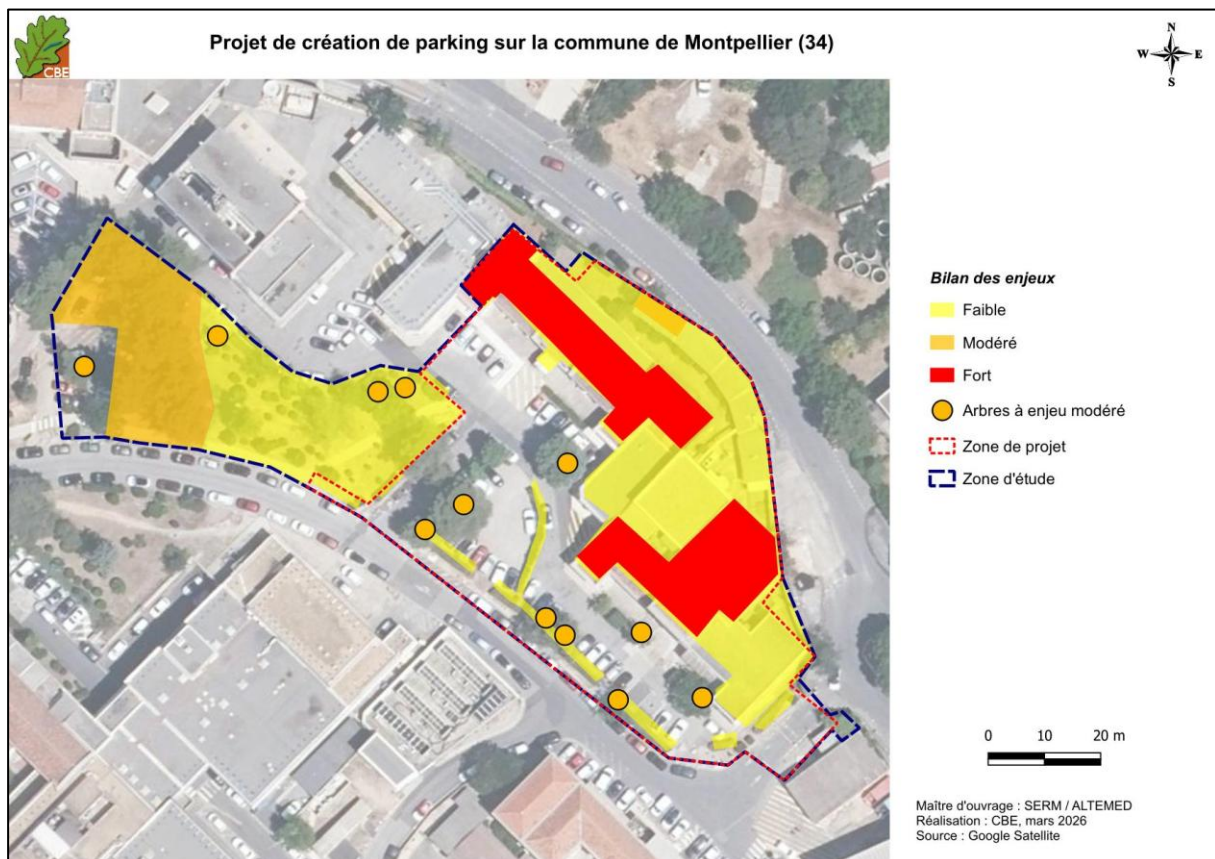
Carte 9 : localisation des observations de faune patrimoniale et habitats d'intérêt identifiés pour les espèces

Synthèse des enjeux

La zone d'étude est située au sein de l'emprise hospitalière du CHU de Montpellier, dans un contexte urbain dense où les espaces végétalisés se limitent à quelques haies ornementales, arbres isolés et surfaces rudérales en bordure des bâtiments. Des enjeux faibles ont été mis en évidence d'un point de vue écologique. Pour la flore, les enjeux sont faibles, l'origine horticole des essences présentes et l'entretien régulier des aménagements ne permettent pas la présence d'espèces patrimoniales.

Pour la faune, des enjeux plus prégnants ont été identifiés. Pour le cortège des milieux anthropiques, nous avons pu détecter la présence du **Moineau friquet**, espèce en danger à enjeu fort susceptible de nicher au niveau des bâtiments. Des enjeux modérés sont également identifiés sur le petit bâti en bordure nord pour les chiroptères (**Pipistrelle commune**, **Sérotine commune**). D'autres espèces protégées d'oiseaux, de chiroptères ou encore de reptiles sont attendues au niveau des milieux anthropiques mais ne représentent que des enjeux faibles.

Concernant le cortège des milieux végétalisés, des enjeux modérés sont mis en évidence pour les oiseaux et les chiroptères au niveau des milieux arborés (**fringillidés patrimoniaux**, **chiroptères arboricoles**). Le reste des espaces végétalisés ne représentent que des enjeux faibles avec quelques espèces attendues en reproduction ou en alimentation.



Carte 10 : bilan des enjeux écologiques sur la zone d'étude

III.3. Sensibilités écologiques et préconisations

Le présent chapitre permet de faire une première estimation des caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement, et plus particulièrement sur les milieux naturels, en référence au chapitre 6 formulaire Cerfa n°14 734*04 de demande d'examen au cas par cas.

Analyse permettant de compléter la rubrique du chapitre 6.1

Chapitre 6.1 du Cerfa n°14 734*04 : « Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? »

L'analyse est proposée sous la forme du tableau suivant, en référence au tableau du chapitre 6.1.

Tableau 4 : première estimation des incidences notables du projet sur les milieux naturels (d'après le tableau du 6.1 du Cerfa n°14 734*04)

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciation sommaire de l'impact potentiel
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet va engendrer la destruction de bâtis favorables à la reproduction de 6 individus de moineaux friquets (enjeu fort) (3 couples estimés), de la Sérotine commune et de la Pipistrelle commune (enjeux modérés). Le projet va détruire 7 arbres favorables à la reproduction des fringillidés patrimoniaux et des chiroptères agricoles (enjeux modérés).
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	Aucune incidence n'est attendue vis-à-vis des espèces mentionnées dans le site Natura 2000 le plus proche (Le Lez – FR9101392).
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Aucun espace naturel, agricole ou forestier ne sera consommé par la mise en place du projet au vu du contexte déjà anthropisé de la zone.

Analyse permettant de compléter la rubrique du 6.2

Chapitre 6.2 du Cerfa n°14 734*04 : « Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? »

La métropole de Montpellier est soumise à une pression d'urbanisation non négligeable et plusieurs projets existants pourraient avoir des effets cumulés avec le présent projet (contournement ouest de Montpellier, ligne 5 du tramway, nouvelle ligne Bus-tram, etc.).

Préconisations permettant de compléter la rubrique du 6.5

Chapitre 6.5 du Cerfa n°14 734*04 : « Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptible d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts

résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). »

Plusieurs mesures peuvent d'ores et déjà être définies pour limiter les effets négatifs du projet sur les milieux naturels :

Mesures avant chantier :

- **Mise en place de nichoirs et gîtes artificiels avant travaux** : des nichoirs pour les oiseaux et des gîtes pour les chiroptères liés au bâti et aux arbres seront installés à proximité du projet préalablement au démarrage des travaux, afin de fournir des sites de reproduction et de repos de substitution aux espèces ciblées avant que les sites potentiellement utilisés ne soient détruits. Ainsi, des nichoirs spécifiques au Moineau friquet pourront être posés sur les arbres du parc adjacent, tandis qu'un nichoir semi-ouvert destiné au Rougequeue noir ou à la Bergeronnette grise pourra être installé sur une façade du bâti conservé. De même que pour les oiseaux, deux gîtes à chiroptères au niveau des arbres du parc pourront être installés, ainsi qu'un gîte sur la façade d'un bâti à proximité. L'installation de l'ensemble de ces aménagements devra être réalisée sous le contrôle d'un écologue afin que l'emplacement, l'exposition et la hauteur soient adéquats.
- **Réalisation d'un inventaire avifaunistique en bonne période** : cela permettra de déterminer plus précisément la population nicheuse de Moineau friquet présente en nidification sur les bâtiments qui vont être détruits, et de fournir le nombre adéquat de sites de reproduction de substitution. Ainsi, 2 sorties en matinée seront effectuées en avril et en mai pour dénombrer les couples et localiser les nids ;
- **Balisage et mise en défens** : cela concerne notamment les arbres qui seront conservés afin que ceux-ci ne subissent pas de dommages lors de la réalisation du chantier, mais également le petit parc urbain présent à proximité ;

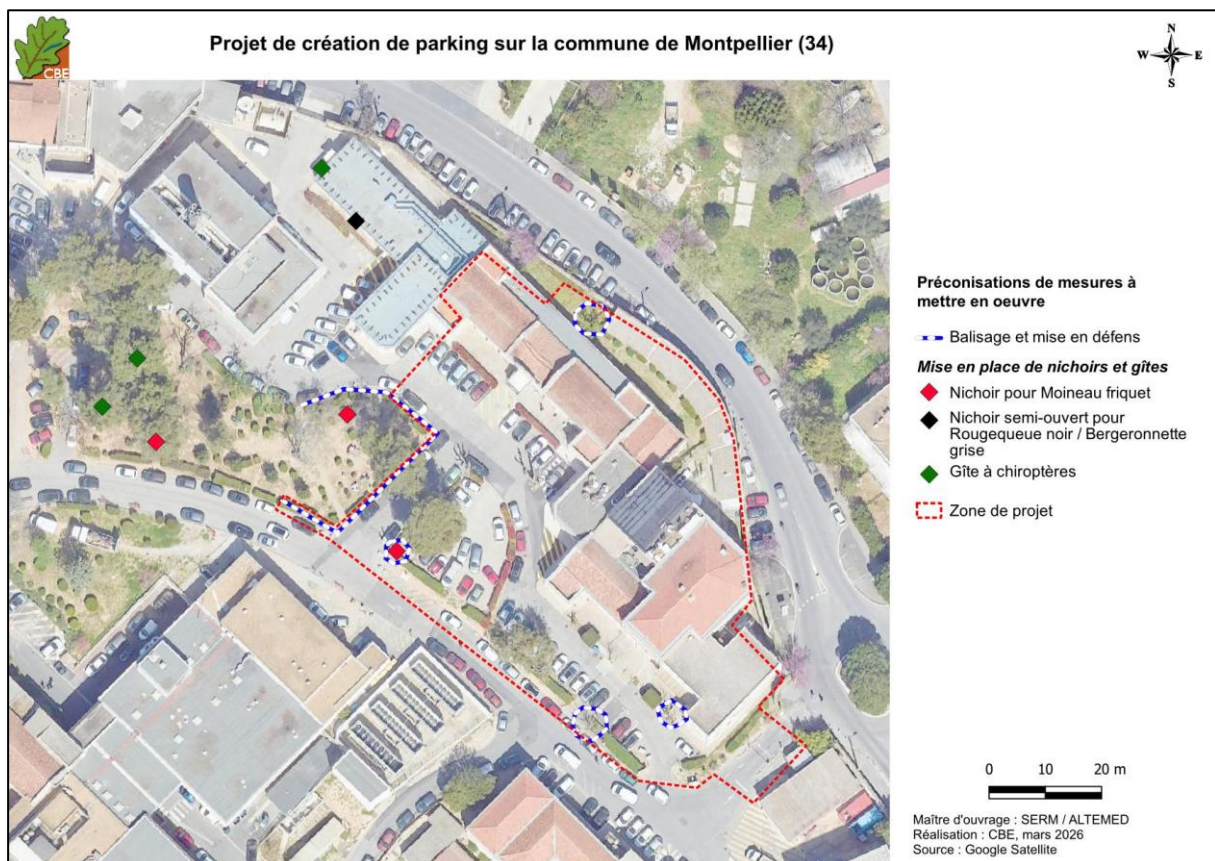
Mesures lors du chantier :

- **Respect d'un calendrier d'intervention pour le démarrage des travaux** : cette mesure est indispensable pour limiter le risque de destruction d'individus et de dérangement de la faune. Ainsi, les premiers travaux (démolitions, abattage d'arbres, terrassement...) doivent débuter lors d'une période de moindre sensibilité, c'est-à-dire à l'automne, entre mi-septembre et mi-novembre. Les travaux pourront ensuite se poursuivre en respectant une continuité temporelle (pas d'interruption de plusieurs semaines pour éviter l'installation d'espèces dites pionnières, appréciant les milieux perturbés, sur la zone de travaux).
- **Accompagnement écologique du chantier tout au long des travaux**, et notamment au début, pour accompagner l'installation de la mise en défens. L'écologue peut ainsi conseiller au mieux les équipes de chantier sur la prise en compte de la biodiversité locale, comme par exemple pour la mesure de calendrier d'intervention et le balisage mentionnés ci-avant ;
- **Accompagnement écologique de l'abattage des arbres** : cette mesure concernera uniquement le platane identifié comme favorable aux chiroptères arboricoles ;
- **Visite intérieure du bâti avant démolition** : cela permettra de s'assurer qu'aucune espèce de chiroptère n'est présente au moment de la démolition et donc limiter le risque de destruction d'individus et de dérangement. La visite sera effectuée à l'automne et la démolition devra être effectuée dans la foulée pour éviter toute colonisation ;

Mesures après chantier :

- **Mise en place de nichoirs et gîtes artificiels après travaux** : une fois les travaux de création du parking terminés, des nichoirs pour les oiseaux et des gîtes pour les chiroptères liés au bâti pourront également être installés au sein même de l'emprise projet, sur les nouveaux aménagements. Cette seconde phase d'installation permettra de pérenniser la capacité d'accueil faunistique du site à long terme. Elle sera également réalisée sous le contrôle d'un écologue.
- **Suivi écologique des aménagements pour la faune** : une fois le projet terminé et les aménagements installés, un suivi devra être réalisé afin de suivre leur utilisation par les espèces ciblées. Ce suivi sera annuel les trois premières années. Les gîtes à chiroptères ne nécessitent pas de nettoyage, car leur conception permet l'évacuation naturelle des déjections, les rendant auto-nettoyant.

La carte suivante localise les mesures à mettre en œuvre en phase travaux pour limiter les incidences prévues sur la biodiversité. La localisation des aménagements pour la faune est proposée à titre indicatif mais pourra être adaptée le jour de l'installation.



Carte 11 : localisation des mesures à mettre en œuvre avant les travaux

IV. Conclusion

La zone d'étude, localisée au sein de l'emprise hospitalière du CHU de Montpellier dans un contexte urbain dense, ne s'inscrit dans aucun zonage écologique réglementaire ou d'inventaire (hors périmètre Natura 2000, ZNIEFF, ENS). Elle ne constitue pas un élément fonctionnel déterminant dans le paysage et ne joue qu'un rôle très limité au sein de la trame verte urbaine locale.

Les enjeux floristiques sont nuls à faibles, l'ensemble de la végétation étant d'origine horticole sans valeur patrimoniale. Les enjeux faunistiques sont globalement modérés, portés principalement par la présence avérée d'une colonie de Moineau friquet *Passer montanus*, espèce classée « En danger » au niveau national et régional, nichant dans les toitures des bâtiments, ainsi que par quelques espèces de chiroptères et de fringillidés patrimoniaux liés aux milieux arborés.

Au regard des sensibilités identifiées prenant également en compte la faible superficie du projet, plusieurs mesures sont préconisées afin de réduire les risques de destruction d'individus et de perte d'habitats favorables. Leur mise en œuvre est jugée indispensable et suffisante pour permettre au projet de limiter significativement ses atteintes sur la biodiversité locale.

V. Références bibliographiques

DREAL Occitanie, 2017. Atlas paysager de l'Occitanie.

DREAL-Occitanie. 2019. *Hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales en Occitanie* (mammifères, chiroptères, amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, poissons, insectes protégés). 13p.

GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2012. *Les amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique*. Biotope, Mèze ; Muséum d'Histoire naturelle, Paris (collections Inventaires et biodiversité), 448 p.

GOR & LPO Occitanie (Coord.), 2024. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Occitanie. Perpignan*. 20pp.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Montpellier Méditerranée Métropole, 2020. *Mise à jour du SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole*.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Languedoc-Roussillon, 2014. Atlas cartographique de la trame verte et bleue. 69p.

TISON J.M., FOUCAULT B., 2014. *Flora Gallica*. Editions biotope, 846p.

TISON J.M., JAUZEIN P. & MICHAUD H., 2014. *Flore de la France Méditerranéenne Continentale*. CBN et Naturalia publications. 2078p.

UICN & MNHN. 2017. La liste Rouge des espèces menacées en France. Mammifère de France métropolitaine. 16p.

VI. Annexes

Annexe 1 : liste des plantes relevées au sein de la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts
Agave d'Amérique	<i>Agave americana</i> L., 1753	EEE_OCC : MAJ
Aloé véra	<i>Aloe vera</i> (L.) Burm.f., 1768	-
Asperge sauvage	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	-
Buplèvre ligneux	<i>Bupleurum fruticosum</i> L., 1753	-
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	-
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	-
Micocoulier de provence	<i>Celtis australis</i> L., 1753	-
Crépide à feuilles de capselle	<i>Crepis bursifolia</i> L., 1753	EEE_OCC : MOD
Crépide de Nîmes	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	EEE_OCC : MOD
Barkhausie à feuilles de pissenlit	<i>Crepis vesicaria</i> L., 1753	-
Cyprès d'Italie	<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	-
Cycas	<i>Cycas revoluta</i> Thunb., 1782	-
Drave de printemps	<i>Draba verna</i> L., 1753	-
Forsythia	<i>Forsythia viridissima</i> Lindl., 1846	-
Gailllet gratteron	<i>Galium aparine</i> L., 1753	-
Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	-
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	-
Laurier-sauce	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	-
Mûrier	<i>Morus alba</i> L., 1753	EEE_OCC : AL
Muscari à grappes	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	-
Laurier rose	<i>Nerium oleander</i> L., 1753	-
Pariétaire des murs	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	-
Filaire à feuilles larges	<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	-
Photinia	<i>Photinia serrulata</i> Lindl., 1821	-
Bambou	<i>Phyllostachys aurea</i> Carrière ex Rivière & C. Rivière, 1878	EEE_OCC : AL
Pin d'Alep	<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	-
Platane	<i>Platanus x hispanica</i> var. <i>pyramidalis</i> (Wesmaerl) Vigouroux ex Geerinck	EEE_OCC : MOD
Thuya d'Orient	<i>Platycladus orientalis</i> (L.) Franco, 1949	-
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	EEE_OCC : MAJ
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	-
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	-
Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	-
If à baies	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	-
Molène sinuée	<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753	ZN_Occ_MC
Véronique cymbalaire	<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	ZN_Occ_MC ZN_Occ_SO
Viorne tin	<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	-

Légende du tableau

PN : Protection nationale

PR : espèces protégées en ex-région Languedoc-Roussillon

LRM : Liste Rouge Mondiale (EN : en danger ; NT : quasi menacé ; VU : espèce vulnérable)

LRN : Liste Rouge Nationale (EN : en danger ; NT : quasi menacé ; VU : espèce vulnérable)

LRO : Liste Rouge des Orchidées de France (EN : en danger ; NT : quasi menacé ; VU : espèce vulnérable)

Lr : Livre rouge de la flore menacée de France

ZN : espèce prise en compte dans la constitution des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Occitanie

EEE : Espèce Exotique Envahissante en région Occitanie d'après INVMED-Flore ; MAJ = majeure (plante exotique largement répandue dans la région et qui a régulièrement un fort taux de recouvrement) ; MOD = modérée (plante exotique assez largement répandue dans la région et qui a occasionnellement un fort taux de recouvrement) ; EM = émergente (plante exotique peu fréquente dans la région et qui a régulièrement un fort taux de recouvrement) ; PRE = prévention (plante exotique peu fréquente dans la région qui a soit toujours un taux de recouvrement faible, soit généralement un recouvrement faible avec parfois un taux élevé sur certaines stations) ; AL = alerte (plante exotique *a priori* absente de la région, citée comme envahissante ailleurs et ayant un risque de prolifération en région)

PNA_mess_2023 : Espèce inscrite sur la liste du Plan National d'Actions (2024 – 2033) en faveur des espèces messicoles (des espèces et communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers)

Annexe 2 : liste des espèces faunistiques contactées sur la zone d'étude

Nom français	Nom scientifique	Statut(s) de protection et de vulnérabilité	Espèce patrimoniale
Oiseaux			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	FAUX
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN VU-(LRN) NT-(LRR_OCC)	VRAI
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		FAUX
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	FAUX
Fauvette mélanocéphale	<i>Curruca melanocephala</i>	PN NT-(LRN) MODE	VRAI
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	PN	FAUX
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	FAUX
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	FAUX
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	PN DROC-MODE	VRAI
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	FAUX
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PN EN-(LRN) DROC-MODE EN-(LRR_OCC)	VRAI
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>		FAUX
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		FAUX
Pigeon domestique	<i>Columba livia dom.</i>		FAUX
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		FAUX
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	FAUX
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	FAUX
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN VU-(LRN) DROC-MODE	VRAI
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		FAUX
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	PN VU-(LRN) DROC-MODE NT-(LRR_OCC)	VRAI
Reptiles			
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	PN	VRAI

Légende du tableau

PN : Protection Nationale

LR : Liste Rouge Française (LRN), Liste Rouge Régionale d'Occitanie (LRR OCC, pour les oiseaux) : EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé

DROC : enjeu régional de conservation défini par la DREAL Occitanie en 2019. MODE : enjeu modéré